



RÈGLEMENT DE JEU

« GRAND JEU DE HALLOWEEN »

Article 1 – Société organisatrice

LE CASINO LE ROYAL CHAMONIX – 12 Place H.B de Saussure, 74400 Chamonix-Mont-Blanc – RCS Annecy 387 565 823 organise le jeu « GRAND JEU DE HALLOWEEN ».

Article 2 – Conditions de participation

Il s'agit d'un jeu totalement gratuit et sans obligation d'achat. La participation s'effectuera uniquement au sein de l'établissement du lundi 28 octobre à partir de 10h00 au jeudi 31 octobre 2019 à 12h00. Le jeu est ouvert à toute personne physique qui désire y participer. Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de l'établissement participant ainsi que les personnes mineures même avec l'accord de leurs parents ou responsables légaux. La participation au jeu est formellement interdite aux personnes interdites de jeu. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui auront fournies des informations inexactes ou mensongères seront disqualifiées. Tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominative les concernant et strictement nécessaires pour les besoins du jeu. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation par participant pendant toute la durée de l'opération. Les doublons seront triés et retirés du jeu. Les membres d'une même famille peuvent participer à raison d'un bulletin par membre. La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications. Le Casino Le Royal Chamonix se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Article 3 – Modalités de participation

Le jeu se déroule du lundi 28 octobre à partir de 10h00 au jeudi 31 octobre 2019 à 12h00. La participation au jeu se fera au moyen d'une inscription sur un bulletin de participation mis à disposition à l'accueil du Casino. Celui-ci devra être rempli (nom, prénom, adresse électronique, téléphone, ville et signature) et déposé dans l'urne dédiée. Le dépouillement aura lieu jeudi 31 octobre 2019 de 12h00 à 13h00. L'annonce du gagnant aura lieu jeudi 31 octobre 2019 à 13h00, il sera contacté par téléphone. Sa présence n'est pas obligatoire pour récupérer son gain.

MACHINES À SOUS ◆ JEUX DE TABLE ◆ BAR & RESTAURANT



Principe du jeu « Grand Jeu de Halloween » au Casino de Chamonix

Du lundi 28 octobre 10h00 au jeudi 31 octobre 12h00 sont exposées deux citrouilles à l'accueil du Casino. Le principe du jeu est de deviner le poids des deux citrouilles à l'œil nu. Interdiction formelle de les soulever. Le participant inscrit le poids auquel il pense sur le bulletin de participation et le dépose dans l'urne dédiée.

Après dépouillement des bulletins de participation, le gagnant est celui qui trouve le poids exact des deux citrouilles ou à défaut, celui qui s'en approche le plus.

Lot : Poids des deux citrouilles multiplié par 5 converti en tickets de jeu*. *Tickets de jeu non échangeables, non négociables et non remboursables valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur et l'établissement participant à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Article 4 – Retrait du lot

Le gagnant devra se présenter à l'organisateur muni d'une pièce d'identité portant sa photographie (passeport, carte d'identité, carte de séjour ou, à défaut le permis de conduire à l'exclusion de tout autre document), conformément à la réglementation en vigueur, à défaut il y aura perte du lot et remise en jeu de celui-ci. Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total étant des parties de jeux gagnées. Le gagnant est informé que la vente ou l'échange de lot est strictement interdit.

Article 5 – Limitation de responsabilité

La participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants. La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Ils ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Il sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant d'utiliser ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes.

MACHINES À SOUS ◆ JEUX DE TABLE ◆ BAR & RESTAURANT



Article 6 – Consultation du règlement

Le règlement peut être consulté librement au sein du Casino Le Royal de Chamonix et également sur le site internet www.casinoroyal-chamonix.com dans la rubrique agenda – évènement « Grand Jeu de Halloween ». Il est également disponible à titre gratuit et à toute personne qui en fait la demande à la société organisatrice.

Article 7 – Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse électronique, téléphone, ville et signature). Les participants donnent expressément leur accord pour que ces informations soient enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à son information en cas de gain. Ces informations sont destinées à la société organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier accompagné d'une copie d'une pièce d'identité valide à l'établissement concerné. Le remboursement des frais de demande de remboursement, de rectification et de suppression « des données » se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchis au tarif économique.

Article 8 – Litiges

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite aux adresses suivantes : CASINO LE ROYAL CHAMONIX – 12 Place Saussure, 74400 Chamonix-Mont-Blanc et au plus tard quatre-vingt-dix jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera tranché par la juridiction compétente dans le ressort de la cour dont dépend le Casino de Chamonix.

Fait à Chamonix-Mont-Blanc
Le 22 Octobre 2019

MACHINES À SOUS ◆ JEUX DE TABLE ◆ BAR & RESTAURANT

CENTRE-VILLE, 12 PLACE HB DE SAUSSURE - 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

OUVERT TOUS LES JOURS - TÉLÉPHONE : 04 50 53 07 65